

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement des données à caractère personnel dans le cadre des travaux préparatoires prévus à l'occasion de l'événement des 50 ans de la Convention européenne sur le brevet (CBE)

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. L'Office s'engage à respecter et protéger les données à caractère personnel vous concernant, et à faire appliquer vos droits en tant que personne concernée par le traitement de ces données. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière loyale et licite, avec toutes les précautions nécessaires.

Ces opérations de traitement sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations figurant dans la présente déclaration sont fournies conformément aux articles 16 et 17 du RRPD.

En 2023, l'OEB célébrera le 50^e anniversaire de la ratification de la Convention sur le brevet européen (CBE). Pour une planification, une organisation et une gestion plus efficaces des activités prévues à l'occasion de cet événement, la présente déclaration relative à la protection des données décrit la manière dont la DP 0.2, l'unité organisationnelle qui participe à la préparation de ces activités, collectera à cet effet les informations pertinentes (p. ex. souvenirs, coordonnées).

L'événement des 50 ans de la CBE est structuré en six sous-sections, ou "streams", à savoir :

- (1) Stream 1 : Cérémonie du Conseil
- (2) Stream 2 : Communication générale
- (3) Stream 3 : Semaine portes ouvertes
- (4) Stream 4 : Événements
- (5) Stream 5 : Documentation
- (6) Stream 6 : Art@EPO

1. Quels sont la nature et l'objectif du traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données décrit exclusivement la manière dont la Direction principale Communication (DP Communication ou DP 0.2) traite les données à caractère personnel collectées auprès du personnel interne et des parties prenantes externes concernées aux fins de préparation et de préorganisation des activités à l'occasion de l'événement célébrant les 50 ans de la CBE.

Le terme "personnel interne" utilisé dans la présente déclaration relative à la protection des données aux fins de préparation des activités liées à l'événement, désigne :

- (i) les membres du personnel
- (ii) les prestataires externes travaillant avec l'Office
- (iii) les stagiaires Pan-European Seal (ou Jeunes professionnels) et
- (iv) d'anciens agents (personnes retraitées).

Le traitement des données poursuit les autres objectifs suivants :

- la collecte de données à caractère personnel auprès des parties prenantes externes en vue de la préparation et du développement à venir d'activités menées dans le cadre des streams concernés
- l'établissement de points de contact avec des entités concernées qui coopéreront avec l'OEB à la planification, l'organisation et au développement des activités effectuées dans le cadre des streams
- des objectifs promotionnels et de communication tels que la création de contenus audiovisuels pour diffusion sur les réseaux internes et externes de l'OEB ainsi que sur les réseaux sociaux, ou la rédaction de nouveaux articles pour publication interne et externe, notamment la presse écrite et le matériel promotionnel imprimé (p. ex. support papier).

Aux fins de préparation et de la préorganisation des activités qui seront menées à l'occasion de l'événement des 50 ans de la CBE, la DP 0.2 traitera les données à caractère personnel du personnel interne de diverses manières (p. ex. au moyen de messages électroniques, d'enquêtes, de formulaires en ligne, etc.) et ce pour des résultats différents (différentes catégories de données à caractère personnel seront collectées en fonction des différentes activités qui seront organisées dans le cadre de l'événement). À titre d'exemple, des informations sur des expériences vécues à l'OEB par le personnel interne (p. ex. des histoires relatant des moments mémorables survenus à l'OEB) seront recueillies et les éléments soumis (p. ex. par le biais de MS Forms) pourront être diffusés sur un espace intranet multimédia et sur les réseaux externes de l'OEB (site internet et réseaux sociaux).

L'OEB est susceptible d'utiliser les éléments sur les réseaux sociaux dans le but d'informer le public des activités liées à l'événement et d'en faire leur promotion par le biais de canaux largement utilisés et actuels (à savoir, [YouTube](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#), [Twitter](#), [Facebook](#)). Ces plateformes étant dotées de leur propre politique de confidentialité en ce qui concerne le contenu qu'elles hébergent, nous vous invitons à les consulter pour toute information supplémentaire.

Dans le cas où vous souhaiteriez davantage d'informations sur la manière dont l'OEB traite vos données à caractère personnel en utilisant MS Forms, veuillez cliquer sur ce [lien](#).

Pour plus d'informations sur la manière dont l'OEB traite vos données personnelles au moment de l'inscription à un événement, veuillez consulter la déclaration relative à la protection des données dans le cadre de [l'organisation et la gestion de réunions et d'événements de l'OEB](#).

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1),

(2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

En vue de la préparation d'activités liées à l'événement, seules les catégories de données à caractère personnel strictement nécessaires seront traitées. Par exemple :

Provenant du personnel interne :

- coordonnées :
 - titre, le cas échéant
 - prénom et nom
 - adresse électronique (personnelle ou professionnelle)
 - statut (p. ex. membre du personnel, stagiaire dans le cadre du programme PES, Jeune professionnel, personne retraitée)

- informations de nature professionnelle :
 - lieu d'affectation à l'OEB
 - période d'emploi à l'OEB (dates de début et de fin)
 - fonction
 - direction et secteur d'activité, le cas échéant
- informations relatives à l'expérience professionnelle :
 - CV et/ou biographies brèves
 - descriptifs d'activités
- nationalité
- informations audiovisuelles (p. ex. photos et vidéos)
- déclarations, commentaires et/ou avis (p. ex. témoignages personnels)
- tout autre élément fourni par le personnel, qui est utile pour préparer la célébration des 50 ans de l'OEB.

Provenant des parties prenantes externes :

- coordonnées :
 - titre, le cas échéant
 - prénom et nom
 - adresse électronique (personnelle ou professionnelle)
 - lieu de résidence, le cas échéant
- informations relatives à l'expérience professionnelle :
 - CV et/ou biographies brèves
 - descriptifs d'activités
- nationalité, le cas échéant
- informations audiovisuelles (p. ex. photos, vidéos et/ou photos de profil)
- déclarations, commentaires et/ou avis
- tout autre élément fourni par des parties prenantes externes, utile pour préparer les activités qui seront menées dans le cadre de l'événement des 50 ans de l'OEB, auxquelles elles souhaitent participer (ou qui sont invitées à y participer).

Veillez noter que les données à caractère personnel concernant des tiers (à savoir, des informations concernant des personnes identifiées ou identifiables qui ne sont pas les membres du personnel interne fournissant des informations ou du contenu audiovisuel (p. ex. des images ou des vidéos)), telles que des coordonnées ou des images/vidéos, sont fournies directement par le personnel interne, lequel est tenu de s'assurer qu'il est autorisé à partager ces éléments avec l'OEB aux fins décrites dans la présente déclaration relative à la protection des données.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la Direction principale Communication (PD 0.2) de l'OEB, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par le personnel de la DP Communication qui participe à la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité concernés de la DP 0.2.

Des prestataires externes qui participent à la réception des données par le biais de formulaires en ligne sont aussi susceptibles de traiter les informations transmises et notamment d'accéder à des informations à caractère personnel.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins au personnel de l'OEB qui travaille à la DP Communication ou à toute autre unité organisationnelle qui intervient dans la préparation de la célébration des 50 ans de l'OEB.

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers à des fins de maintenance et d'assistance.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment les informations vous concernant sont-elles protégées et préservées ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex., contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de réservations des bureaux
- contrôles des transmissions et entrées (p. ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, le(s) prestataire(s) traitant les données s'est/se sont engagé(s) dans le cadre d'un accord contraignant à respecter son/leur obligation de protection des données découlant du/des cadre(s) juridique(s) de protection des données applicable(s). En outre, l'OEB a effectué une analyse en matière de confidentialité et des risques de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par le biais du chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; et des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par le biais du chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

En vertu des articles 18 à 24 du règlement relatif à la protection des données de l'OEB, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de les effacer et/ou de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : [PDComm- DPL@epo.org](mailto:PDComm-DPL@epo.org). Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce formulaire (pour [les personnes internes](#), pour [les personnes retraitées](#), pour les [personnes externes](#)) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a) RRPD qui dispose que « le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office ».

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base de l'instrument juridique suivant : [le règlement relatif à la protection des données de l'OEB](#).

8. Pendant combien de temps les données peuvent-elles être conservées ?

Les données à caractère personnel traitées par le responsable du traitement, ou par les prestataires de services sous son contrôle, sont généralement stockées pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi par le traitement.

Les données à caractère personnel sont conservées par la DP0.2 uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement puis elles seront supprimées des bases de données comme suit :

Les données à caractère personnel liées aux enregistrements sonores/vidéo et audiovisuels/aux photographies de réunions et événements sont conservées à des fins éducatives, institutionnelles, historiques, informatives et/ou promotionnelles pendant une période de 2, 10 ou 25 ans selon les catégories de conservation figurant dans la politique relative à la conservation audiovisuelle de la DP Communication, qui peut être fournie sur demande. Les événements qui peuvent entrer dans les catégories de conservation mentionnées sont les suivants :

- événements récurrents présentant un faible intérêt méritant publication (deux ans renouvelables) ;
- événements non récurrents liés à l'activité principale de l'OEB, par exemple liés à la promotion des activités de connaissance des brevets (dix ans renouvelables) ;
- événements récurrents présentant un fort intérêt méritant publication liés à l'activité principale de la DP Communication à l'OEB ou à des événements majeurs à l'OEB (p. ex. le Prix de l'inventeur européen, le 50e anniversaire de la Convention sur le brevet européen) 25 ans renouvelables).

Les données à caractère personnel relatives aux coordonnées (p. ex. nom, prénom, adresse électronique, affiliation) sont conservées puis supprimées après une période maximale de deux ans en tant qu'éléments d'une base de données interne de l'OEB relatives aux coordonnées, appartenant à la DP Communication et partagée en interne entre les unités administratives de l'OEB afin de leur permettre de contacter les personnes concernées pour des réunions/des événements futurs similaires.

- Néanmoins, si la personne concernée justifie d'un intérêt à continuer à faire partie de cette liste, la Direction principale Communication peut conserver ses données pendant une période supplémentaire de cinq ans maximum, ou jusqu'à ce que la personne concernée en indique autrement ou que le responsable du traitement comprenne que la personne concernée ne peut plus figurer sur la liste, p. ex. lors de la réception d'un message automatique d'erreur confirmant que les coordonnées sont obsolètes. Afin d'éviter que des données inexactes soient conservées indéfiniment, après la période maximale de deux ans, les personnes concernées se verront demander régulièrement si elles souhaitent continuer de figurer sur la liste et si leurs données sont toujours exactes.

En outre, pour les parties prenantes externes qui ont accepté d'être contactées pour de futurs événements, les données à caractère personnel telles que les courtes biographies, les CV, ou toute autre donnée à caractère personnel supplémentaire qu'elles ont fournies, sont conservées pendant une période maximale de trois ans, jusqu'à ce que la personne concernée en indique le contraire ou que l'OEB comprenne que la personne concernée ne peut plus figurer dans la base de données (p. ex. lors du départ à la retraite de la partie prenante externe). Afin d'éviter que des données inexactes soient conservées indéfiniment, après la période maximale de trois ans, les parties prenantes se verront demander régulièrement si elles souhaitent que leurs données soient conservées par l'OEB.

Si des données à caractère personnel, uniquement à des fins promotionnelles, sont mises à la disposition sur les réseaux sociaux, la période de conservation sera définie par ces plateformes.

En cas de recours formel/litige, toutes les données détenues au moment du recours formel/litige seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDComm-DPL@epo.org.

Les personnes externes peuvent contacter le responsable délégué du traitement et/ou le responsable de la protection des données à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org.

Les personnes internes peuvent également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : dpo@epo.org.

10. Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.